

Crèche de Noël interdite au Conseil Général de la Vendée par le Tribunal administratif de Nantes...

écrit par Cachou | 2 janvier 2024





Ce texte m'a été adressé par un de mes amis patriotes. Il dénonce l'absurdité totale d'interdire des crèches dans des lieux publics au nom d'une laïcité purement politique d'extrême gauche uniquement, qui hait notre pays et nos traditions millénaires.

Il aborde aussi l'ensemble des éléments représentés par la crèche auquel on ne pense pas toujours. Il explique, entre autres, la stupidité de supprimer des crèches tout en gardant le support qu'elles ont créé. Et d'autres choses.

Mais pour des individus couramment appelés « magistrats » qui ne sont en fait, pour un certain nombre non négligeable d'entre eux, que des propagandistes profitant de leurs positions dominantes, toute absurdité est laissée de côté,

seule l'idéologie conte.

Mon ami souhaitant garder l'anonymat, ce texte est signé Monsieur Santon, les santons étant, comme tout le monde le sait, des figurines décorées qui ornent la crèche en Provence.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nantes,

J'ai pris connaissance il y a quelques jours de votre décision d'interdire la crèche de Noël traditionnellement installée dans le hall du Conseil Général de la Vendée.

Quelle mouche vous a donc piqué ?

Vous avez fait des études je suppose.

Peut-être savez vous donc que Noël vient du latin « Natalis » qui veut dire Naissance.

Alors, je vais vous livrer un secret que vous voudrez bien transmettre à vos confrères qui, peut-être, nagent avec complaisance dans la même ignorance que vous.

La naissance dont-il est question est celle d'un certain Jésus de Nazareth né il y a un peu plus de 2000 ans.

Je dis ça, parce qu'étant donné que vous n'avez pas interdit les illuminations de Noël, je suppose que vous ignoriez ce détail.

Voyez-vous, Noël n'est pas l'anniversaire de la naissance du Père Noël (je suis désolé si je casse ici une croyance ancrée en vous) mais bien celle de ce Jésus.

Interdire une crèche sans interdire toute manifestation publique de cette fête est aussi stupide que si vous autorisiez la fête de l'andouillette tout en interdisant la consommation d'andouillette le jour de la fête de l'andouillette.

La crèche c'est ce qu'on appelle une tradition.

Et ne me faites pas croire, Monsieur le Président du Tribunal, que le principe de la tradition vous est étranger.

Sinon comment expliquer que les magistrats exercent leur métier dans un costume aussi ridicule si ce n'est parce qu'il est le fruit d'une tradition ?

Vous êtes un briseur de rêves Monsieur, vous êtes un étouffeur de sens.

La crèche c'est Noël et Noël c'est la crèche.

La crèche c'est aussi l'histoire d'une famille qui faute de droit opposable au logement est venue se réfugier dans une étable.

C'est un signe d'espoir pour tous les sans abri.

La crèche est un signe d'espérance et de paix en ces temps de choc de civilisations, de conflit au Moyen Orient et de crainte de « l' autre » attisée par des attentats horribles.

La crèche c'est aussi des éleveurs criant de joie et chantant dans une nuit de décembre. Connaissez vous beaucoup d'agriculteurs qui rigolent en cette période de crise?

La crèche c'est un bœuf, symbole de la condition laborieuse de l'homme.

Enfin, la crèche, c'est un âne, même si une rumeur court disant que cet âne a quitté la crèche en 2014 pour rejoindre le Tribunal administratif de Nantes et ne semble pas en être revenu.

Malgré le fait que vous allez sans doute, par souci de cohérence, vous rendre à votre travail le 25 décembre, puisque vous venez d'interdire la crèche, donc par répercussion, les fêtes de Noël, donc les jours fériés, je

vous prie de croire, Monsieur le Président du Tribunal, à l'expression de mes souhaits de bon et joyeux Noël.

Monsieur Santon